

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-12-3-3

Séance du vendredi 25 septembre 2009

KEMBS - ANCIENNE ROUTE EDF

TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA PARTIE NORD

CONVENTION FINANCIÈRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le règlement financier du Département,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention financière, dont le projet est annexé au rapport, qui prévoit la participation financière exceptionnelle du Département pour les travaux de mise à niveau de l'ancienne route EDF.
- autorise le Président à signer et à exécuter cette convention,
- note que la dépense de 1 500 000 € sera imputée au budget du Département au Programme A 211, Chapitre 204, Nature 20414. Le versement de cette participation s'effectuera sur 3 ans à compter de 2010.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions